

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit. : KENOCOX  
Code du produit : 847

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Utilisation de la substance/mélange : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

CID LINES FRANCE SARL  
Parc de la Cimaise  
59650 Villeneuve d'Ascq  
T 03 20 23 01 11 - F 03 20 23 26 48  
[sds@cidlines.com](mailto:sds@cidlines.com) - <http://www.cidlines.com>

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Num. d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B-1120Brussels	+32 70 245 245
Worldwide	<a href="http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en">www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en</a>		
FRANCE	INRS Paris	Paris	01 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

C; R35  
N; R50  
Xn; R22

Texte complet des phrases R: voir section 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# KENOCOX

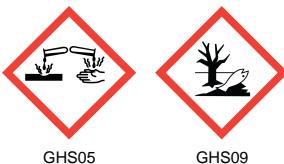
## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence (CLP)

: P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection

P301+P330+P331+P310: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P305+P351+P338+P310: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P303+P361+P353+P310: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

#### Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger



C - Corrosif

N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R

: R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R35 - Provoque de graves brûlures.

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Phrases-S

: S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S42 - Pendant les fumigations/pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# KENOCOX

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Dodecyl dipropylene triamine	(n° CAS)2372-82-9 (Numéro CE)219-145-8	>= 30	Xn; R22 Xn; R48/22 C; R35 N; R50
Alcohol(C11)EO(**)	(n° CAS)68131-39-5	5 - 15	Xn; R22 Xi; R41
Coco-amidopropyl- betaine	(n° CAS)61789-40-0 (Numéro CE)263-058-8	1 - 5	Xi; R36
METHYL GLYCINE DIACETIC ACID, TRISODIUM SALT	(n° CAS)164462-16-2 (N° REACH)01-0000016977-53	1 - 5	Xi; R36
Alkyldimethylbenzylammoniumchloride	(n° CAS)68424-85-1 (Numéro CE)270-325-2	1 - 5	Xn; R21/22 C; R34 N; R50
2-propanol	(n° CAS)67-63-0 (Numéro CE)200-661-7 (Numéro index)603-117-00-0 (N° REACH)01-2119457558-25	1 - 5	F; R11 Xi; R36 R67
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dodecyl dipropylene triamine	(n° CAS)2372-82-9 (Numéro CE)219-145-8	>= 30	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1A, H314 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400
Alcohol(C11)EO(**)	(n° CAS)68131-39-5	5 - 15	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302
Coco-amidopropyl- betaine	(n° CAS)61789-40-0 (Numéro CE)263-058-8	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
METHYL GLYCINE DIACETIC ACID, TRISODIUM SALT	(n° CAS)164462-16-2 (N° REACH)01-0000016977-53	1 - 5	Met. Corr. 1, H290
Alkyldimethylbenzylammoniumchloride	(n° CAS)68424-85-1 (Numéro CE)270-325-2	1 - 5	Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400
2-propanol	(n° CAS)67-63-0 (Numéro CE)200-661-7 (Numéro index)603-117-00-0 (N° REACH)01-2119457558-25	1 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Appeler un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Emmener à l'hôpital.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité : La décomposition thermique génère :Vapeurs corrosives.

# KENOCOX

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

#### 6.1.1. Pour les non-sauveteurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les sauveteurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Mesures d'hygiène

- : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

- : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

2-propanol (67-63-0)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	983 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	400 ppm

# KENOCOX

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle

: Gants. Ecran facial. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Lunettes bien ajustables.



Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent).

Protection oculaire

: Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité. Utilisez des lunettes de protection à la norme EN 166, conçue pour protéger contre les projections de liquides.

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de protection conforme à la norme EN 943 partie 2.

Protection des voies respiratoires

: Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Masque complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140).

Autres informations

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: Liquide

Couleur

: Incolore à légèrement jaune.

Odeur

: Aucune donnée disponible

Seuil olfactif

: Aucune donnée disponible

pH

: ca 12,7 (pure)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion

: Aucune donnée disponible

Point de congélation

: Aucune donnée disponible

Point d'ébullition

: Aucune donnée disponible

Point d'éclair

: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation

: Aucune donnée disponible

Température de décomposition

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

: Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur

: Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20 °C

: Aucune donnée disponible

Densité relative

: ca 0,97

Solubilité

: Complète.

Log Pow

: Aucune donnée disponible

Log Kow

: Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique

: Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique

: Aucune donnée disponible

Propriétés explosives

: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

: Aucune donnée disponible

Limites explosives

: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère :Vapeurs corrosives.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

# KENOCOX

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère :Vapeurs corrosives.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Nocif en cas d'ingestion.
Irritation	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. pH: ca 12,7 (pure)
Corrosivité	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. pH: ca 12,7 (pure)
Sensibilisation	: Non applicable
Toxicité à dose répétée	: Non applicable
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible.
Mutagénicité	: Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 2-propanol (67-63-0)

Biodégradation	95 %
----------------	------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Éviter le rejet dans l'environnement. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
---------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

### 14.1. Numéro ONU

N° UN	: 3267
-------	--------

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
------------------------------------------	-----------------------------------------------

Description document de transport	: UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Alkyldimethylbenzylammoniumchloride Dodecyl dipropylene triamine), 8, III, (E)
-----------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

# KENOCOX

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 8
Etiquettes de danger (ONU)	: 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU)	: III
--------------------------	-------

### 14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement	:
--------------------------------	---



Autres informations	
---------------------	--

: Nettoyer les fuites ou pertes, même mineures si possible sans prendre de risque inutile.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport	:	Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.
------------------------------------------	---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler)	: 80
Code de classification (ADR)	: C7
Panneaux oranges	:

Code de restriction concernant les tunnels	: E
LQ	: LQ07
Quantités exceptées (ADR)	: E1

#### 14.6.2. Transport maritime

Ship Safety Act	: Matières corrosives
Port Regulation Law	: Matières corrosives
N° GSMU	: 153

#### 14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO)	: Instructions de l'emballage de marchandises:820
Instruction "passenger" (ICAO)	: Emballage des instructions de passagers:818
Civil Aeronautics Law	: Les substances corrosives

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.  
légales

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# KENOCOX

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 16: Autres informations

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Skin Corr. 1A	H314
Acute Tox. 4 (Oral)	H302
Aquatic Acute 1	H400

Textes des phrases R-, H- et EUH::

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1
Skin Corr. 1A	corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R11	Facilement inflammable.
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
C	Corrosif
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

SDS EU CLP DPD

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.